15 SEPTEMBRE 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

ALLOCATION INITIALE ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES POUR UN FINANCEMENT D'APPUI À UNE TRANSFORMATION SYSTÉMIQUE ET UN FINANCEMENT AU TITRE DE L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES EN FAVEUR DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Référence	Décision
BOD/AV/2022/09-01	**Allocation initiale et paramètres stratégiques pour un financement d'appui à une transformation systémique et un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles en faveur de la République démocratique du Congo :** Le Conseil d'administration: 1 Prend acte des conclusions de l'évaluation du Panel consultatif technique indépendant provisoire portant sur les facteurs favorables à une transformation systémique en République démocratique du Congo — y compris ceux considérés comme des priorités élevées — tel que stipulé dans l'annexe 3. 2 Prend acte des conclusions de l'évaluation des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec la République démocratique du Congo, réalisée par le Secrétariat (annexe 2). 3 Observe que le Pacte de partenariat décrit dans l'annexe 4 aborde les domaines hautement prioritaires, et invite la République démocratique du Congo à soumettre une proposition révisée concernant les déclencheurs d'une allocation supplémentaire (mesures, cibles et montants correspondants) tenant compte des facteurs favorables et répondant aux conditions d'accès à une telle allocation, au plus tard à la date de la soumission de la requête de financement d'appui à une transformation systémique. 4 Invite la République démocratique du Congo à présenter une requête de financement d'un montant maximal de 137 500 000 dollars, incluant un financement d'appui à une transformation systémique (112 500 000 dollars) et un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (25 000 000 dollars),

en référence au document FRC/2021/09-01 et conformément aux paramètres stratégiques du soutien du GPE présentés au tableau 1.

Tableau 1-Résumé de la requête et recommandations d'allocation du Secrétariat

Tableau 1 (tous les montants en USD)		
a.	Allocation indicative d'appui à une transformation systémique	162,5 millions
b.	Allocation indicative au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles	25 millions
	Allocation indicative totale recommandée par le Secrétariat	**137,5 millions**
c.	Allocation indicative initiale (69 % du financement d'appui à une transformation systémique)	112,5 millions
d.	Allocation indicative au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles	25 millions
e.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à l'allocation supplémentaire** ▪ Données et éléments probants ▪ Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre ▪ Coordination sectorielle ▪ Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation	
f.	**Axes prioritaires et paramètres stratégiques des financements du GPE :** ▪ Enseignement de qualité, évaluation et perfectionnement professionnel du personnel enseignant, parité des sexes dans le milieu de travail ▪ Apprentissage de qualité, inclusion et conditions de scolarisation améliorées	